



Marais des Villards

(Commune de La Biolle)

A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette zone humide de 20 ha est située à 420 m d'altitude dans un vallon à l'ouest du hameau des Villards. Elle se compose d'une mosaïque de groupements végétaux très diversifiés et répartis en ceintures le long du gradient hydrique. Près des 3/4 du site font encore l'objet plus ou moins régulièrement de pratiques de fauche.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Le site est intégralement classé en zone ND au POS

Protection réglementaire

Le marais ainsi qu'une zone périphérique d'une vingtaine d'hectares sont classés en arrêté préfectoral de protection de biotope depuis le 27 novembre 1992.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Inscrit à l'inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes (2000)
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site comprend 139 parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Section B : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 206, 207, 208, 1493, 1513, 1514, 1763, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 2150, 2151, 3059, 3060, 3065, 3066, 3067, 3087, 3088, 3090, 3091.

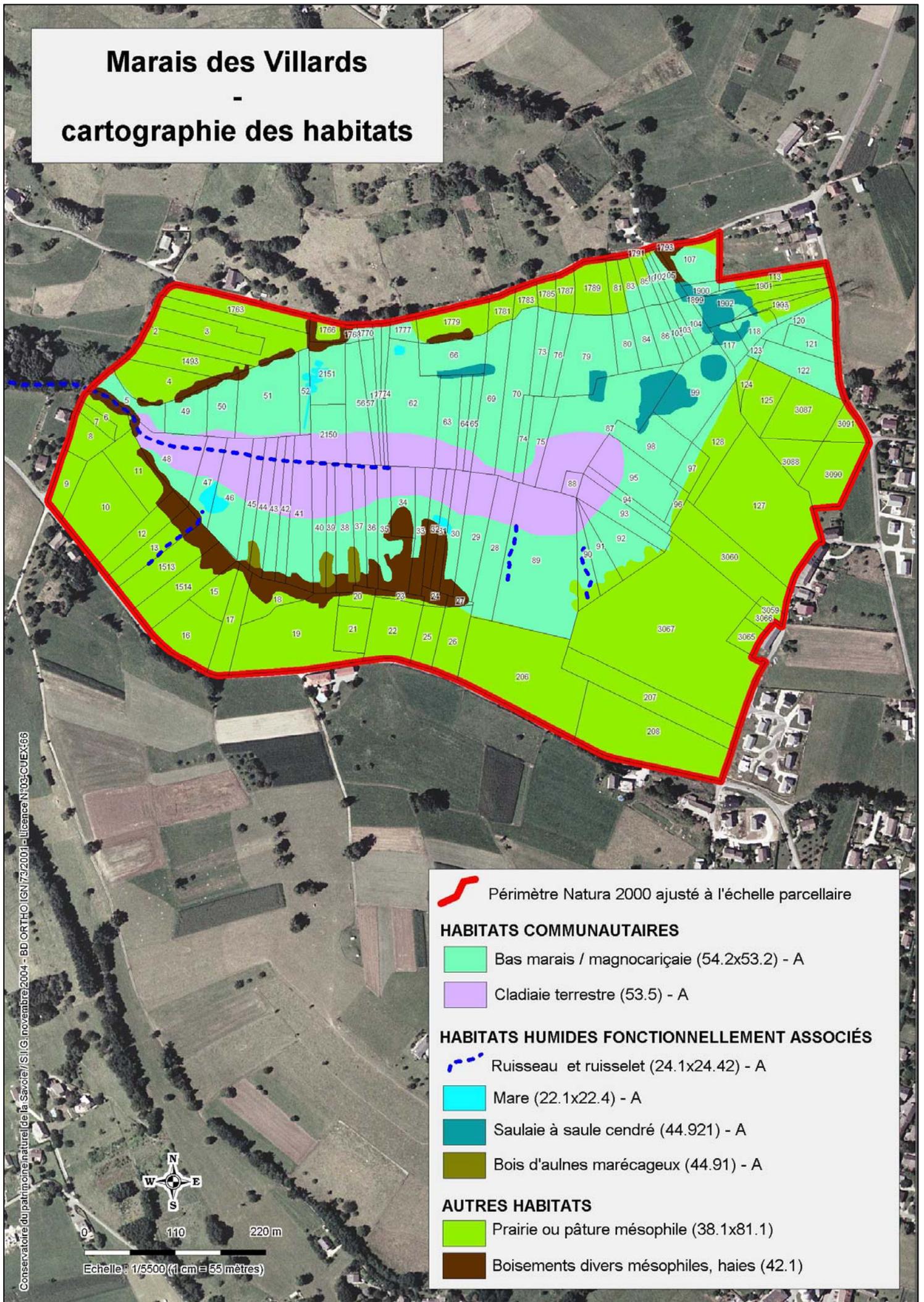
Le Conservatoire a mené une animation foncière (fin 1994 à 1996) par l'intermédiaire de l'Association Foncière Agricole de la Biolle (AFA) avec laquelle une convention a été signée en janvier 1995. Par cette convention, les terrains apportés à l'AFA ont été confiés en gestion au Conservatoire. Le bilan de cette animation est le suivant :

- 15 ha de marais sur 20 au total sont gérés par le Conservatoire,
- 37 propriétaires ont apporté leur terrain à l'A.F.A.,
- 2 propriétaires ont signé une convention directement avec le Conservatoire,
- 1 propriétaire a vendu 2 parcelles.

Ce bilan est satisfaisant. Seuls 2 ha constituent réellement un refus des propriétaires. Le reste de la superficie non contractualisée est fauché par des agriculteurs, ce qui va dans le même sens que la gestion préconisée par le Conservatoire.

Marais des Villards

cartographie des habitats



 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire

HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Bas marais / magnocariçaie (54.2x53.2) - A
-  Cladiaie terrestre (53.5) - A

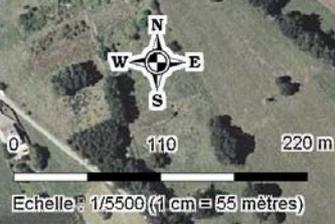
HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

-  Ruisseau et ruisselet (24.1x24.42) - A
-  Mare (22.1x22.4) - A
-  Saulaie à saule cendré (44.921) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A

AUTRES HABITATS

-  Prairie ou pâture mésophile (38.1x81.1)
-  Boisements divers mésophiles, haies (42.1)

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. novembre 2004 - BD ORTHO (IGN 73/2001) - Licence N°03-CUEX-66



A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Le bassin versant du marais des Villards (110 hectares) ne présente plus actuellement de réseau hydrographique à écoulement permanent. L'émissaire du marais est le ruisseau de Savigny. L'alimentation du marais provient des ruissellements diffus du bassin versant ainsi que des sources plus ou moins permanentes en bordure de marais et qui donnent naissance à des ruisselets. Les apports souterrains résultant d'éventuelles communications avec des nappes extérieures ne sont pas connus. Le fossé principal s'étant en grande partie comblé en l'absence d'entretien, la zone centrale du marais a vu son hygrométrie augmenter, permettant au marais d'accroître positivement son rôle fonctionnel vis-à-vis de la ressource en eau.

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

A-2.3. Evolution historique

- Jusque dans les années 60 : le marais était intégralement fauché, y compris la zone centrale la plus humide dont l'entretien était réalisé à la fin de l'été. A l'exception de parcelles boisées de longue date en limite ouest, le marais présentait alors un caractère très ouvert et était un site de nidification du courlis cendré. Un fossé central évacuait alors une partie des eaux du site.

- années 70/90 : dans un contexte de déprise, une partie importante du marais reste néanmoins fauchée. Le tiers ouest du site, laissé à l'abandon, est colonisé par des formations forestières.

- 1995/2002 : premières opérations de restauration par le Conservatoire en 1995 avec pour principal objectif la conservation du courlis cendré par augmentation des superficies de prairies humides. Le tiers ouest du site est alors déboisé, mais la très forte humidité du sol rend impossible la mise en place d'une fauche régulière par le Conservatoire. Les secteurs déboisés sont donc recolonisés par des roselières, cladiaies et saulaies. Mais parallèlement la superficie de prairies de fauche a été maintenue, voire augmentée, dans les deux tiers Est du marais, grâce à la restauration menée par le Conservatoire, puis par les contrats de fauche passés avec les éleveurs locaux. Les efforts menés n'ont toutefois pas permis d'empêcher la disparition du courlis cendré qui n'est plus désormais en Savoie qu'en Chautagne et au sud du lac du Bourget.

- 2003 : profitant des conditions climatiques exceptionnelles, le Conservatoire fait procéder au débroussaillage de la partie déboisée en 1995, avec comme objectif futur de passer à un rythme de fauche plus régulier (tous les 2 ans) avec la possibilité d'avoir recours à une presse plus portante. Ces travaux importants ont occasionné une modification de l'aspect paysagé du marais dans son tiers nord-ouest. Des mares ont également été créées à cette occasion afin de compenser le comblement naturel de la plupart des milieux aquatiques (fossé central, dépressions) du site.

A-2.4. Contexte socio-économique

Activités agricoles

Outre les superficies fauchées avant l'intervention du Conservatoire et qui continuent à l'être, plusieurs parcelles restaurées ont pu être reprises par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat de fauche financé par le Conservatoire et stipulant que les fauches devaient être effectuées « soit tous les ans, soit à intervalles de 2 ans, soit à intervalles de 3 ans au maximum, au choix de l'exploitant ».

Le contrat prévoyait qu'au moins deux fauches avec ramassage complet de la matière, soient réalisées (à partir du 1^{er} août) sur la période des cinq ans avec une indemnité de 700 fr/ha. Trois contrats ont été ainsi signés en 1997, permettant jusqu'en 2002, la fauche de 5 ha, dont 3 issus de restauration. Depuis 2003, le renouvellement de ces contrats a permis de porter cette superficie à 6 ha dont 4 issus de restauration.

A l'intérieur du périmètre de l'APPB, 3 parcelles restent exploitées en culture ce qui n'engendre pas d'effet négatif sur le marais. Par ailleurs, bien que banale sur le plan biologique, la ceinture de prairies non humides périphériques s'avère jouer un rôle tampon efficace.

Urbanisation

Si le règlement du POS et de l'arrêté de biotope a permis de préserver le site ainsi qu'une zone périphérique contre ce risque, on observe qu'à l'extérieur de ce périmètre protégé, la situation n'a pas évolué défavorablement sur le bassin versant. On assiste en revanche depuis peu à une urbanisation rapide des secteurs situés au Sud et à l'Est de l'arrêté de biotope.

Loisirs

La chasse reste la seule activité de loisir tirant partie du site. Les espèces les plus fréquemment chassées (bécassine, canard colvert), sont liées aux milieux aquatiques.



Cladiaie et roselière



Bas-marais à laïche de Davall



Prairie à reine des prés



Spiranthe d'été



Orchis des marais



Gratiolle officinale



Locustelle tachetée



Utrriculaire intermédiaire

Potamogeton à feuille de renouée



Conocéphale des roseaux



Cordulie à tache jaunes

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
→ Groupements végétaux visés par la Directives Habitats	
Cladiaie et bas marais alcalin à laïche de Davall	Evolution favorable dans la partie centrale grâce au maintien du niveau hydrique du sol
→ Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental	
Grandes cariçaie / prairie à reine des prés	Situation stationnaire
→ Flore protégée au niveau national	
Gratiolle officinale	Encore observée sur de petites dépressions humides
Spiranthe d'été	Découverte en 2002 (population très faible)
→ Flore protégée au niveau régional	
Thélyptéris des marais	Présent et abondant dans certains secteurs de roselières
Orchis à fleurs lâches et orchis des marais	Assez bien répartie sur les prairies humides
Laïche à épis rapprochés	Peuplements importants dans la partie nord-est du marais
Séneçon des marais	Plusieurs dizaines de pieds dans les prairies de la moitié nord
Ophioglosse vulgaire	Espèce discrète difficile à détecter, présence actuelle probable
→ Espèces rares ou menacées dans le département	
Comaret	Distribution hétérogène dans les prairies fauchées.
Peucedan des marais	Localisé en marge des zones de fauche
Potamot à feuilles de renouée	Menacée par l'atterrissement des dernières zones d'eau libre
Utriculaire intermédiaire	Menacée par l'atterrissement des dernières zones d'eau libre
→ Oiseaux	
Locustelle tachetée	5 chanteurs au début des années 90. Trois en 2000.
Râle d'eau	Présence dans la cladiaie et les roselières inondées
Bruant des roseaux, rousserolle verderolle	Présence dans les roselières et zones de buissons
→ Insectes visés par Directive Habitats	
Cuivré des marais	Petite population.
→ Insectes rares ou menacés dans le département	
Cordulie à taches jaunes	Abondante dans la zone centrale du site.
Aeschna isocèle	Présente mais peu abondante
Criquet palustre, conocéphale des roseaux	Bien présents

B-2. Définition des objectifs

→ Marais et milieux aquatiques

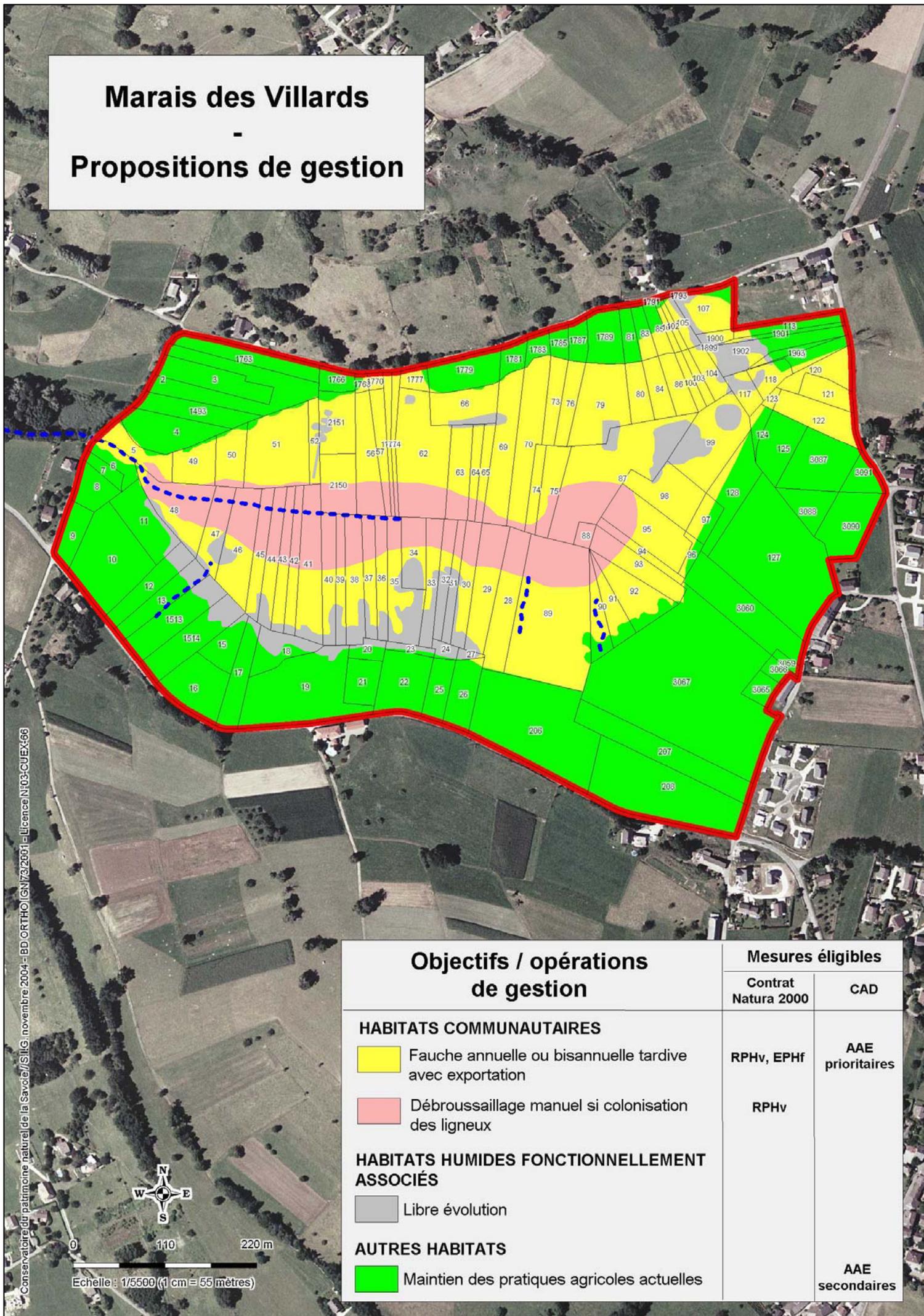
- Maintenir les équilibres actuels entre les différents habitats.

→ Bassin versant

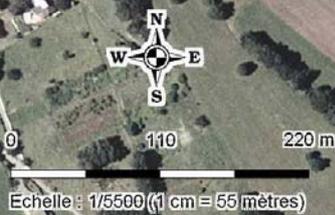
- maintenir sa vocation agricole avec dominante de prairies

Marais des Villards

Propositions de gestion



Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. novembre 2004 - BD ORTHO IGN 78/2001 - Licence N°03-CUEX-66



Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS COMMUNAUTAIRES		
 Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation	RPHv, EPHf	AAE prioritaires
 Débroussaillage manuel si colonisation des ligneux	RPHv	
HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS		
 Libre évolution		
AUTRES HABITATS		
 Maintien des pratiques agricoles actuelles		AAE secondaires

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1. Animation du plan de gestion du Conservatoire

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Réunions/concertation avec la municipalité et les usagers locaux ⇒ Veille foncière

C-2.2. Gestion des milieux

Zones concernées	Types d'opérations
Secteur sous gestion CPNS restauré en 2003	⇒ 1 à 2 fauche/an des grandes cariçaies (pas d'intervention sur la cladiaie) jusqu'à régression suffisante du roseau, puis fauche tous les 2 ans selon la vitesse de développement du roseau.
Parcelles sous contrat de fauche par les exploitants locaux	⇒ Maintien des pratiques actuelles
Zone périphérique du marais	⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

C-2.3. Evaluation des opérations et suivi de la gestion

Parcelles concernées	Habitats	Opérations prévues
Parcelles restaurées, et milieux aquatiques	Prairies humides et milieux aquatiques	⇒ Suivi botanique/entomologique/vertébrés : 1/2 prospections annuelles de l'ensemble du site. ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats et des usages

C-3. Synthèse et planification des opérations

ANIMATION DU PLAN DE GESTION / VOLET AGRICOLE	2005	2006	2007	2008	2009
Relationnel local	x	x	x	x	x
Veille foncière	x	x	x	x	x
GESTION DES HABITATS	2005	2006	2007	2008	2009
➔ Parcelles sous contrats agricoles exploitants/CPNS					
- Fauche selon cahier des charges	x	x	x	x	x
➔ Tiers ouest restauré en 2003					
- Fauche annuelle ou pluriannuelle par le CPNS (ou exploitant) jusqu'à la limite de la cladiaie	x	x	x	x	x
EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Suivi de la colonisation des mares par flore, batraciens, odonates	x	x	x	x	x
Suivi de l'évolution des habitats terrestres et des opérations réalisées	x	x	x	x	x
Actualisation de la cartographie des habitats et des usages					X

C-3. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	18 319,50 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	9 200,00 €
Total A	27 519,50 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	8 540,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	0,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	3 660,00 €
Animation générale	4 575,00 €
Volet agricole	9 150,00 €
Total D	17 385,00 €

TOTAL / DOCOB	53 444,50 €
----------------------	--------------------